

Index de l'égalité Femmes - Hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est l'une des principales priorités du Gouvernement. Cet engagement s'est notamment traduit par la loi pour une « liberté de choisir son avenir professionnel » qui fait de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes une obligation de résultat pour les entreprises. Elle leur impose notamment :

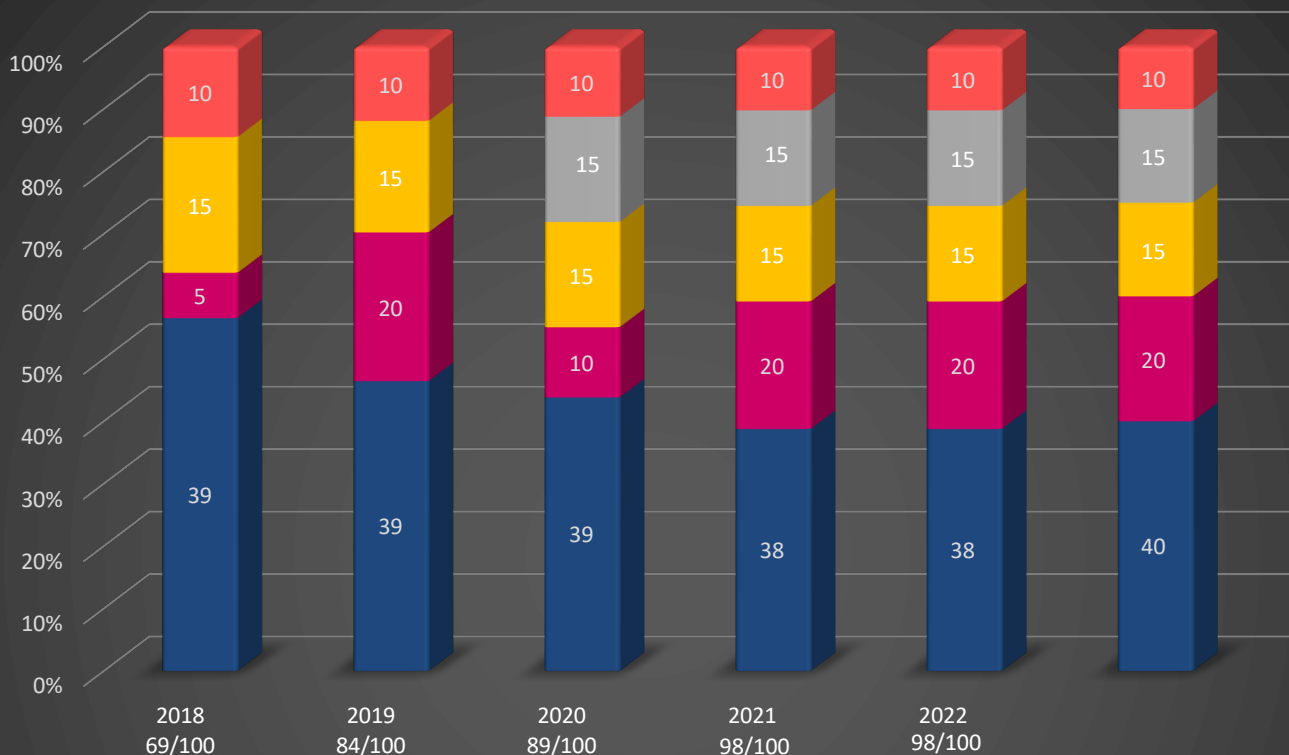
- de négocier un accord d'entreprise d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le Directeur Général et le Délégué Syndical SNPHLM-UNSA ont signé un accord le 2 février 2021.
- de **calculer chaque année leur index de l'égalité femmes-hommes**, afin d'évaluer les différences de rémunération.

Sous la forme d'une note sur 100, cet index se compose de cinq indicateurs qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises : les écarts de rémunération (40 points), les écarts de répartition des augmentations (20 points) et promotions individuelles (15 points), le pourcentage des salariées augmentées au retour de leur congé maternité (15 points) et enfin le nombre de femmes et d'hommes parmi les dix plus hauts salaires (10 points).

Grâce à sa politique salariale et ses différentes actions menées en matière d'égalité professionnelle, Podeliha a maintenu son index en 2022 au même niveau qu'en 2021 : note globale de **98 / 100**.



Index Egalité Femmes/Hommes



Nombre de points maximum des indicateurs

- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations
- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)
- Ecart de promotions (en points de %)
- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)
- Ecart de remuneration (en %)



Podeliha

Groupe ActionLogement

POUR LE DEVELOPPEMENT LIGERIEN DE L'HABITAT